

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_11
id. 5066

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE
BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de budget primitif pour 2020 du restaurant universitaire, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à **507 255,53 €**.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-dessous.

A - DEPENSES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2051	Concessions et droits similaires.....	500 €
<u>CHAPITRE 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2157	Matériel et outillage technique.....	2 000 €
Compte 21838	Autre matériel informatique.....	500 €
Compte 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 500 €
Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers.....	300 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles.....	27 000 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 21.....	32 300 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	32 800 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	
<u>Compte 60</u>	<u>Achats et variation des stocks</u>	
Compte 60612	Énergie - électricité.....	20 000 €
Compte 60623	Alimentation.....	140 000 €
Comptes 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement.....	8 000 €

Compte 6064	Fournitures administratives.....	600 €
Compte 60668	Autres produits pharmaceutiques.....	45 €
<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Compte 611	Contrats de prestations de services.....	8 000 €
Compte 6135	Locations mobilières.....	900 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....	25 100 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Compte 62261	Honoraires médicaux et paramédicaux.....	3 500 €
Compte 6261	Frais d'affranchissement.....	50 €
Comptes 627	Services bancaires et assimilés.....	1 200 €
Comptes 628	Divers.....	3 350 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	210 745 €

CHAPITRE 012 Dépenses afférentes au personnel

Compte 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement.	33 000 €
Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	3 200 €
Comptes 64	Charges de personnel.....	226 800 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	263 000 €

CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante

Compte 65888	Autres charges (régularisation TVA / PAS).....	10 €
--------------	--	------

CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles

Compte 6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés.....	100,53 €
Compte 678	Autres charges exceptionnelles.....	600 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 67.....	700,53 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.. 474 455,53 €

TOTAL DES DEPENSES..... 507 255,53 €

B - RECETTES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Compte 001</u>	<u>Résultat d'investissement 2019 reporté.....</u>	10 035,53 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....		10 035,53 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Compte 002</u>	<u>Résultat de fonctionnement 2019 reporté.....</u>	46 922,47 €
<u>CHAPITRE 70</u>	<u>Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	
<u>Compte 703230</u>	<u>Redevance d'occupation du domaine public départemental</u>	1 200 €
<u>Comptes 7067</u>	<u>Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement</u>	167 100 €
	<u>Sous-total des recettes du chapitre 70.....</u>	168 300 €
<u>CHAPITRE 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	
<u>Comptes 74718</u>	<u>État.....</u>	11 650 €
<u>Compte 7473</u>	<u>Département.....</u>	256 510 €
<u>Compte 74730</u>	<u>Département - participation repas (PIM).....</u>	12 000 €
<u>Compte 7475</u>	<u>Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics.....</u>	260 €
<u>Compte 74788</u>	<u>Autres organismes.....</u>	900 €
	<u>Sous-total des recettes du chapitre 74.....</u>	281 320 €
<u>CHAPITRE 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
<u>Compte 7588</u>	<u>Autres produits divers de gestion courante</u>	677,53 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT..		497 220 €
TOTAL DES RECETTES.....		507 255,53 €

Il est rappelé que le budget restaurant universitaire est assujetti partiel à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, il n'est plus éligible au FCTVA et un coefficient de déduction de TVA est défini chaque année, proportionnellement au nombre de repas pris par les personnes relevant de la filière enseignante (non assujettie) par rapport aux autres utilisateurs de ce service (agents du département, personnel extérieur,), assujettis .

En 2019, le coefficient provisoire était de 50 % et le définitif de 46 %. Pour 2020, le coefficient provisoire est fixé à 46 % et sera réajusté en fin d'exercice.

Au niveau du personnel, la masse salariale est calculée pour 6,5 ETP, avec une quote-part du salaire de la directrice et de l'agent comptable qui sont à temps partagé avec le centre universitaire.

En 2020 comme en 2019, les travaux prévus au centre universitaire impacteront l'activité du restaurant sur environ 3 mois. Afin de permettre aux agents de continuer de bénéficier d'un système de restauration durant cette période de fermeture, il a été prévu, comme l'an passé, une prestation avec une société extérieure. Du mobilier de jardin a également été installé dans le parc du château et des salles de repos situées à chaque étage du bâtiment du Département sont équipées pour conserver et réchauffer les repas.

Concernant les dépenses d'investissement, il est prévu de changer le four mixte 20 niveaux pour un montant de 24 000 €.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre prévue à hauteur de 256 510 € sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et les établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget primitif du restaurant universitaire pour 2020, tel que susvisé, qui s'équilibre en mouvements réels à 507 255,53€ ;
- Approuve le principe de l'inscription d'une subvention d'équilibre à hauteur de 256 510 € maximum, avec réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Le Président ,

Christian ASTRUC